

- **Possibilité de valider un ou des blocs de compétences**

Il n'y a pas de possibilité de valider de bloc de compétences par équivalence hors IFSI

- **Equivalences**

Pour demander une équivalence, il faut faire une demande de dispense d'unité d'enseignement auprès de l'IFSI.

## Passerelles après la formation en soins infirmiers (mise à jour novembre 2024)

Le prérequis pour bénéficier d'une passerelle est d'être titulaire du diplôme d'état d'infirmier.

Le DE Infirmier obtenu à partir de 2012 confère un grade licence.

Le DE Infirmier obtenu avant 2012 ne confère pas un grade licence.

- **Spécialisation en soins infirmiers**

Métiers	Conditions	Démarches
Infirmier anesthésiste (IADE)	Au minimum deux ans d'expérience professionnelle comme infirmier avant de présenter le concours d'entrée	Dossier de candidature à déposer à l'école de son choix Epreuves de sélection écrites et orales
Infirmier de bloc opératoire (IBODE)	Pas d'expérience professionnelle requise avant de présenter le concours d'entrée à l'école	Dossier de candidature à déposer à l'école de son choix Epreuves de sélection écrites et orales
Infirmier en pratiques avancées (IPA)	3 ans d'expérience professionnelle comme infirmier obligatoire pour pouvoir exercer comme IPA	Dossier de candidature auprès de l'université choisie
Infirmier puériculteur (IPDE)	Pas d'expérience professionnelle requise avant de présenter le concours d'entrée à l'école	Dossier de candidature à déposer à l'école de son choix Epreuves de sélection écrites et orales
Infirmier de santé au travail (IST)	Déposer un dossier de candidature auprès de l'université	Suivre un DU Santé au travail
Infirmier scolaire	Pas d'expérience professionnelle requise avant de présenter le concours	Réussir le concours organisé par l'Education Nationale

- **Poursuite d'études**

Les infirmiers diplômés depuis 2012 ont un grade licence leur permettant l'inscription en master.

Les infirmiers diplômés avant 2012 n'ont pas de grade licence. Ils doivent se renseigner auprès de l'université de leur choix pour d'éventuelles dispenses ou équivalences

- **Reconversion professionnelle**

<b>Métiers</b>	<b>Passerelles</b>	<b>Conditions</b>
Assistante médicale	Dispenses partielles Seuls les enseignements relatifs à l'organisation et la gestion administrative d'un cabinet médical sont à suivre	Être recrutée par un cabinet médical Suivre la formation d'assistante médicale
Kinésithérapeute	Dispense de certaines UE du cycle 1+/- 2 en fonction des écoles	Déposer un dossier de candidature qui est soumis au conseil pédagogique et à la commission d'attribution de l'établissement choisi
Manipulateur en radiologie médicale	Entrée directe en 2 <sup>ème</sup> année	Déposer un dossier de candidature dans l'institut de formation choisi
Médecin	Variable selon les universités	Déposer un dossier de candidature, qui doit être conforme et retenu par un jury. Puis, si le dossier est retenu, épreuve de sélection orale
Ostéopathe	Entrée directe en 2 <sup>ème</sup> année dans certaines écoles	Déposer un dossier de candidature dans l'école choisie
Professeur en sciences et techniques médico-sociales		Réussir le concours d'aptitude au professorat en lycée professionnel
Psychomotricien	Sont dispensées de la première année d'études les personnes ayant obtenu une moyenne générale de 10 sans note inférieure à 8 à un examen écrit portant sur le contenu des modules théoriques de première année	Valider l'examen de fin de 1 <sup>ère</sup> année de la formation psychomotricien
Sage-femme	Entrée directe en 2 <sup>ème</sup> ou 3 <sup>ème</sup> année	Déposer un dossier de candidature avant le 31 mars et réussir les épreuves de sélection écrites et orales

- **Débouchés**

- Etablissements de santé publique, privés ou associatifs
- Etablissements médico-sociaux publics, privés ou associatifs
- Service de soins à domicile
- Intérim (après un exercice professionnel de 2 ans en équivalent temps plein)
- Secteur libéral